

L'HOMOPHOBIE : SAVOIR ET RÉAGIR

brochure à destination des équipes éducatives et de
tous les professionnels travaillant auprès des jeunes



Cette brochure a été réalisée grâce au soutien de :



Ont participé à la rédaction de la première édition de cette brochure : **René-Paul Leraton**, **Pierre-Olivier De Busscher**, **Thierry Lesellier**, **Marc Morel**, **Hervé Baudoin**. Avec le concours du comité de pilotage : **Carole Bizouarn** - magistrate, DPJJ / Bureau des affaires judiciaires et de la législation, Ministère de la justice, **Philippe Castel** - coordinateur du groupe SNES de lutte contre l'homophobie, **Nadia Cherkaski** - psychologue-psychanaliste, responsable Courbevoie Écoute Jeune, **Michèle Deroche** - chargée de mission, FCPE, **Martine Dumont** - médecin Santé Publique/Lille, **Laurent Goislard** - infirmier, DPJJ Bureau des méthodes de l'action éducative, Ministère de la justice, **Françoise Largillière** - présidente Contact Nord Pas-de-Calais, **Ève Lêquang** - chargée d'études à la D.G.E.R., Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, **Albert Munoz** - proviseur/Paris, **Daniel Picarda** - conseiller principal d'éducation/académie de Paris, **Cécile Robin** - professeur de SVT/Paris, **Anne-Marie Servant** - chargée des dossiers santé des jeunes, DGS, Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, **Dominique Weyant** - président de Couleurs Gaies, centre LGBT de Lorraine Nord, et du comité de relecture : **Daniel Borrillo** - juriste, maître de conférences Université Paris X/Nanterre, **Michel Dorais** - professeur, Faculté des sciences sociales, Université Laval (Canada), **Éric Verdier** - psychologue, chargé de mission à la Ligue des Droits de l'Homme, **Véronique Soulié** (assoc. Estim')

Les retranscriptions des entretiens téléphoniques, tout en respectant la parole de l'appelant, sont présentées de façon à préserver l'anonymat des utilisateurs de la ligne.

POURQUOI CETTE BROCHURE ?

Cette brochure a pour but de vous donner des informations, des éléments de réflexion et des possibilités d'orientation quand vous souhaitez apporter une aide à un jeune confronté à l'homophobie, c'est-à-dire toute attitude ou tout acte qui va dans le sens d'un rejet, d'une injustice envers une personne homosexuelle ou identifiée comme telle. Aussi, lutter contre l'homophobie œuvre au mieux-être physique, mental et social de tous les jeunes.

Il y a quelques années, un micro-trottoir¹ avait été réalisé en interrogeant des passants sur la signification du mot "homophobie". Les résultats montraient une large méconnaissance de ce terme. En donnant la signification de ce mot, il était visible que plusieurs personnes interrogées ne réalisaient pas en quoi l'homophobie était une forme de discrimination.

Lors de la préparation de la loi sur le PaCS, certains échanges ont mis l'homophobie au cœur du débat public, et en particulier ses répercussions sur les jeunes confrontés à des interrogations sur leur orientation sexuelle.

La vie affective et sexuelle qui émerge chez les adolescents génère des questions, quelle que soit l'orientation sexuelle. Celles-ci sont encore plus difficiles à aborder quand l'attirance pour les personnes du même sexe rencontre des attitudes d'exclusion ou de discrimination liées à l'homophobie. Depuis plusieurs années, la Direction générale de la santé se préoccupe des répercussions de l'homophobie sur l'état de bien-être physique et mental des personnes qui en sont victimes. Elle soutient les projets visant à prévenir ou prendre en charge les troubles et comportements de mise en danger résultant de cette discrimination.

Dès 2001, le ministère de l'Education Nationale s'est emparé de ce sujet en affirmant dans la circulaire du 21 novembre 2001 que «l'éducation à la sexualité a désormais pleinement sa place à l'École. Elle doit intégrer les questions liées à la mixité, à la lutte contre le sexisme et l'homophobie». Ces recommandations relatives à l'éducation à la sexualité ont été confirmées par la circulaire du 17 février 2003 : «cette démarche (...) est légitimée par la protection des jeunes vis-à-vis des violences ou de l'exploitation sexuelle, de la pornographie ou encore par la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes». Enfin, pour la seconde rentrée scolaire consécutive, la circulaire n°2009-068 du 20 mai 2009 inclut dans ses dix priorités la lutte contre les discriminations, notamment en matière d'homophobie, expressément citée, témoignant d'un engagement renforcé de l'institution dans ce domaine.

Par ailleurs, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE - autorité administrative indépendante) a été créée par la loi du 30 décembre 2004, à la demande du Président de la République. Cette dernière a pour mission de lutter contre les discriminations prohibées par la loi, de fournir toute l'information nécessaire, d'accompagner les victimes, d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité. Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers.

En tant que professionnels ou bénévoles associatifs qui travaillez auprès des jeunes, vous pouvez vous poser ces questions :

Que dire ? Que faire ? Comment agir contre l'homophobie ?

¹ Film réalisé par la LGPF (Lesbian & Gay Pride Film) en 1997



AH!
VOILÀ LES DEUX
QUI SE TIENNENT
PAR LA MAIN!

LA
HONTE!

LES
PÉDÉS!

RELAX!
LES LESBIENNES
ÇA N'EXISTE PAS!

CUNEO
cuneo@free.fr

SOMMAIRE

Édito	3
Sommaire	5
L'homophobie ordinaire : des mots qui font mal	6
- l'injure	
- la souffrance psychique	
- la discrimination au travail	
L'homophobie ordinaire : la norme sociale	8
- le rejet par la famille	
- une phase à l'adolescence	
- l'hébergement des mineurs	
L'homophobie ordinaire : les violences vécues	10
- le coming out	
- l'homophobie intériorisée	
- la sanction des violences	
L'homophobie ordinaire : l'estime de soi et la santé	12
- l'estime de soi	
- la prévention face aux IST (Infections Sexuellement Transmissibles)	
- la notion de majorité sexuelle	
Bibliographie / Filmographie	14
Références juridiques	15
Numéros utiles	16

Pour vous aider, un code couleur est utilisé afin de vous repérer dans les thématiques :

juridique



santé psychique



prévention



“ Au lycée, c’est une catastrophe : un garçon m’a piégé. Il a fait semblant de me draguer... Après des rumeurs sur mon compte, des regards, des rires, maintenant c’est des injures du style “sale pédé” ou “tapette”, enfin vous voyez quoi, des mots qui me blessent sans arrêt (...). J’en ai vraiment marre...Toujours les mêmes remarques sans arrêt...On me dit que je suis efféminé. Je suis moralement fatigué...Je ne sais plus où j’en suis : je suis bi...je crois...enfin peut-être homo. J’ai essayé avec des filles pour faire comme les autres mais c’est pas moi ! (...) Si ça continue, je sais pas ce que je suis capable de faire. C’est lourd à porter, j’ai l’impression de couler... C’est marrant, mes études me plaisent, mais si c’est pour être rejeté et vivre caché ! Parce que vous savez, dans mon milieu (je suis en BTS), c’est pas des drôles ! Plutôt machos, même. Normalement, on doit faire un stage en entreprise. J’avais postulé dans une société de vente de pièces détachées automobiles, mais on m’a vite fait comprendre que j’étais pas assez “viril” et qu’avec les autres, ça ne passerait pas bien...Mais bon, c’est pas parce qu’on est homo qu’on ne peut pas aimer les voitures...C’est ma passion (...) Je finis par douter de mes capacités. Qu’est-ce que je peux faire ? ”

jeune homme, 19 ans,
enseignement technique, région Languedoc-Roussillon.

“ Au commencement, il y a l’injure. Celle que tout gay peut entendre à un moment ou à un autre de sa vie, et qui est le signe de sa vulnérabilité psychologique et sociale (...) Ce sont des agressions qui marquent la conscience. ”

- Didier Eribon²

² in *Réflexions sur la question gay* - p.29, Fayard - 1999

L'HOMOPHOBIE ORDINAIRE : DES MOTS QUI FONT MAL

“...maintenant c'est des injures du style “sale pédé” ou “tapette”...”

- J** La loi sanctionne désormais de la même manière les injures proférées envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de leur appartenance sexuelle ou de leur orientation sexuelle, et les injures raciales. Il est important de rappeler que l'absence de réactions des adultes présents face aux injures est vécue de façon encore plus douloureuse par le jeune concerné. Pour plus d'informations : **Sida Info Droit - 0 810 636 636** et pour vous aider : **SOS Homophobie - 0 810 108 135**

“Je suis moralement fatigué (...) C'est lourd à porter, j'ai l'impression de couler...”

- SP** Des études^{3/4/5} montrent que certains jeunes gays et certaines lesbiennes présentent un risque accru par rapport au suicide. Qu'ils soient repérés et stigmatisés en tant que tels ou qu'ils le cachent en s'inventant une autre personnalité “plus conforme”, ces jeunes risquent de s'installer dans un isolement et une souffrance psychique qui peut se concrétiser par une violence (aboutie ou non) et parfois même retournée contre soi. Vous pouvez les aider en étant un interlocuteur possible ou en les orientant vers **Ligne Azur - 0 810 20 30 40 / www.ligneazur.org**.

“...mais on m'a vite fait comprendre que j'étais pas assez “viril”...”

- J** Aucune personne ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison, notamment, de son apparence physique, de ses mœurs ou de son orientation sexuelle. Ainsi, l'ensemble de la relation contractuelle entre un employeur et un salarié est protégée, de l'embauche (accès à l'emploi, recrutement) à la rupture du contrat de travail (licenciement) en passant par l'exécution du contrat lui-même (rémunération, mutation, sanction, promotion, formation...) Pour plus d'informations : **Sida Info Droit - 0 810 636 636**

³ Homosexualités et suicide, E. Verdier & J. M. Firdion, H&O - 2003

⁴ Mort ou fif, M. Dorais, VLB - 2001

⁵ Correlates of Unsafe Sexual Behaviour in Young Gay Males, D. A. Bekerian & M. H. O'Neill, Londres, ESRC - 2003 (Grant n° R000223654)

“ Cela implique de la part des parents un deuil de l'identité hétérosexuelle inculquée à leur enfant mais aussi de renoncer à un projet de vie longuement préparé. ”

- Marina Castañeda²



“ Je vous appelle...comment expliquer cela...Je suis professeur de Français dans un lycée d'enseignement général et l'une de mes élèves de 1ère qui a 16 ans vient de se confier à moi après mon cours...Elle est désespérée, ses parents l'ont mise à la porte de chez elle ...Elle se dit lesbienne... Je lui ai expliqué que c'était souvent une phase à l'adolescence, qu'elle devrait calmer le jeu avec ses parents parce que cela allait passer, mais elle n'a rien voulu entendre...elle était effrayée...Elle m'a expliqué qu'elle provenait d'une famille très religieuse, très sévère, et ses parents lui auraient dit que soit ils la mariaient au pays, soit elle n'était plus leur fille et devait partir...Elle a peur de représailles de la part de son frère... C'est vrai que c'est pas simple...Pourtant, c'était une excellente élève avant que tout dégringole durant le dernier trimestre...Qu'est-ce que je dois faire ? Appeler les parents ?... Je pourrais peut-être l'héberger chez moi pendant un temps... je sais que ce n'est pas très déontologique mais je ne peux quand même pas la laisser dormir dans la rue...”

enseignante, 35 ans - enseignement général,
région Picardie

² in Comprendre l'homosexualité, Pocket - 2001

L'HOMOPHOBIE ORDINAIRE : LA NORME SOCIALE

“...ses parents l'ont mise à la porte de chez elle...”

SP À la découverte de l'homosexualité de leur enfant, les parents peuvent avoir une première réaction violente, mais non définitive, parce qu'ils ont besoin de temps et de recul. Si, pour un jeune, il peut être difficile d'accepter son homosexualité, il en va de même pour les parents, car rien ne les y prépare. À leur tour, ils vont connaître la culpabilité, la crainte du regard des autres, accrues par le manque d'interlocuteur. Pour être écouté(e), informé(e), soutenu(e) : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40 / www.ligneazur.org** qui peut également vous donner les coordonnées de l'association **Contact** de votre région (parents, familles et amis de gays et de lesbiennes).

“...Je lui ai expliqué que c'était souvent une phase à l'adolescence...”

SP L'adolescence est une période charnière pour beaucoup : ambiguïtés relationnelles mélangeant amitié profonde, sentiment amoureux et pulsions sexuelles parfois homo-érotisées. Pour certains, ces émois pour une personne du même sexe sont évacués sans passage à l'acte. Pour d'autres, le questionnement se fait plus oppressant quand cette pensée est persistante et le désir identifié comme tel. Il faut donc entendre les difficultés que les adolescent(e)s ont à se repérer et à se construire car il y a souvent un manque d'identification à des images valorisantes. Pourtant, des gays et lesbiennes sont reconnus dans leur domaine professionnel : Bertrand DELANÖÉ, Elton JOHN, Amélie MAURESMO,...(cf bibliographie et filmographie en fin de brochure). Vous pouvez accompagner le jeune dans sa difficulté, ses interrogations. Pour l'aider ou vous aider dans votre démarche : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40 / www.ligneazur.org**.

“...je pourrais peut-être l'héberger chez moi pendant un temps...”

J Jusqu'à l'âge de 18 ans, le mineur est placé sous l'autorité de ses parents chez qui il a son domicile légal. Ainsi, les parents peuvent s'opposer à ce que le mineur habite chez quelqu'un d'autre. En outre, le fait d'héberger un mineur sans l'autorisation de ses parents peut faire l'objet de poursuite pénale. Toutefois, si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur est en danger, (rejet du domicile familial par les parents ou les titulaires de l'autorité parentale, violences morales, physiques,...) ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, celui-ci peut être accueilli en urgence :

- soit par décision du procureur de la République qui peut être saisi 24/24h (ordonnance provisoire de placement),
- soit en prenant l'attache immédiate des services de police ou de gendarmerie qui solliciteront l'autorisation du magistrat du parquet, ceci afin d'éviter toute poursuite ultérieure pour détournement de mineur.

Des dispositifs téléphoniques peuvent vous aider : **Allô Enfance en danger - 119 / www.allo119.gouv.fr**, et **Sida Info Droit - 0 810 636 636**

“ Dites, vous croyez que je suis homo ? Parce que je me sens comme tout le monde. Les autres, avec la gay pride. (...) Ils le montrent à la télé, dans la rue... Vous comprenez dans mon village, les gens, comment voulez-vous qu’ils m’acceptent ? ...C’est vrai, j’entends les blagues des autres sur les homos et je suis pas le dernier à en faire. (...) Je veux garder mes amis et ça les amuse, alors... Vous savez, j’ai l’impression d’être coupé en deux, d’être partagé. C’est fatigant. Parce qu’en plus, ça m’est arrivé une fois de me battre dans mon ancien club de foot à cause de ce que je suis. Vous savez, j’aime beaucoup le sport, on se défoule...entre potes... J’ai pas compris, un jour, après un match, on s’est changé comme d’habitude et un joueur m’a demandé pourquoi je le regardais et si j’étais pas “pédé”. On a fini par se battre et l’entraîneur ne s’est pas déplacé pour autant, vu que ça devait l’arranger. Je sais pas comment il a su parce que j’ai pas le style homo (...). J’ai rien dit à mes parents. Je ne sais pas comment j’ai réussi à leur cacher la raison pour laquelle je me suis battu, et de toute façon c’est peut-être pas bien d’être homo, non ? Je ne sais pas pourquoi je vous appelle !”

jeune homme, 17 ans,
milieu sportif, région PACA.

“ Ce qui fait le problème, ce n’est pas l’homosexualité, ce sont les conditions faites à l’homosexualité. Il n’y a pas de problème homosexuel; il y a un problème de la société dans laquelle vit l’homosexuel.”

- J. L. Bory / G. Hocquenghem ⁷

⁷ in Comment nous appelez-vous déjà ?, Calman-Lévy - 1977

L'HOMOPHOBIE ORDINAIRE : LES VIOLENCES VÉCUES

“...comment voulez-vous qu'ils m'acceptent ? (...)”

SP Faire son coming out (dire son homosexualité) n'est pas une étape anodine et sans conséquences (pour soi-même, son entourage). Cela doit rester un choix personnel, réfléchi, ne jamais être imposé ni considéré comme obligatoire. Sortir trop tôt de l'ombre quand on n'y est pas prêt est l'un des facteurs de vulnérabilité le plus fort par rapport au suicide⁸ (ne pas oublier que le déni est parfois - hélas, protecteur). Chaque jeune doit tenir compte du contexte dans lequel il évolue : pourquoi le faire ? Sur qui peut-il compter pour le soutenir dans sa démarche ? Peut-il faire face à un rejet, une réaction hostile ? Pour être écouté(e), informé(e), soutenu(e) : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40 / www.ligneazur.org**.

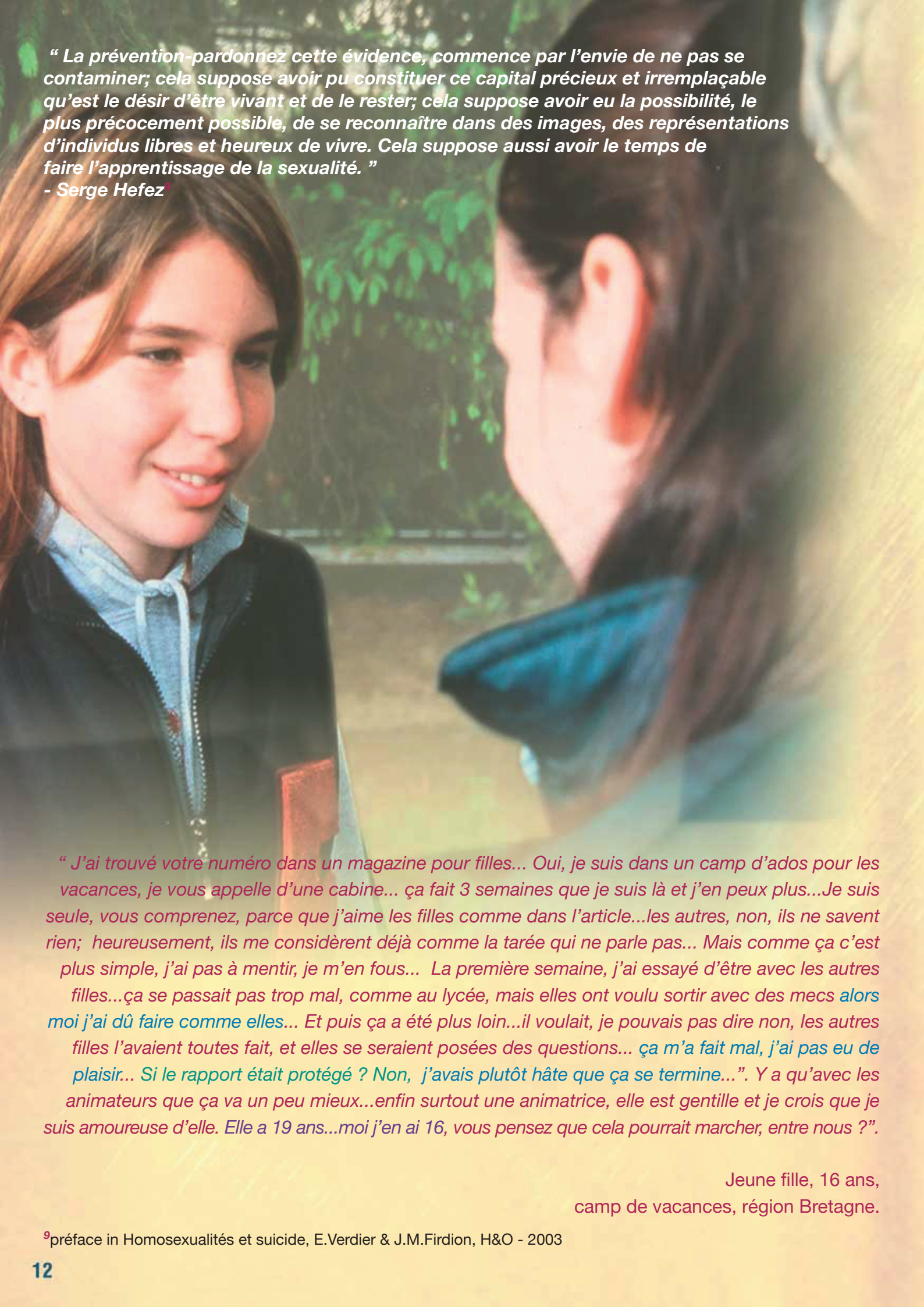
“...j'entends les blagues des autres sur les homos et je suis pas le dernier à en faire (...)”

SP Les blagues homophobes, aussi communes qu'elles puissent être, sont toujours reçues avec souffrance par le jeune gay ou la jeune lesbienne, qu'ils soient directement visés ou non. Cette douleur reste d'autant plus enfouie en eux qu'ils ne peuvent pas s'exprimer sur le mal-être par peur du rejet de leur entourage immédiat. Ceux qui les émettent réalisent-ils seulement que ces insultes sont homophobes ? Quelle que soit l'intentionnalité des termes, prendre en compte ces insultes en montrant leurs portées psychologiques négatives est aussi l'objectif de l'éducation à la citoyenneté. Pour en parler avec un interlocuteur : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40 / www.ligneazur.org**, et **SOS Homophobie - 0 810 108 135**

“...l'entraîneur ne s'est pas déplacé pour autant, vu que ça devait l'arranger.”

J Toutes les violences physiques sont sanctionnées par la loi. La sanction encourue est aggravée lorsque ces violences physiques ont été commises à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, ou aux abords d'un tel établissement. Les violences commises en raison de l'orientation sexuelle de la victime constituent également une circonstance aggravante de nature à engendrer une sanction pénale plus lourde. Par ailleurs, la loi prévoit une obligation de porter secours lorsqu'une personne est en danger. Ainsi, quiconque pouvant empêcher par son action immédiate une atteinte à l'intégrité corporelle d'une personne (cas des violences physiques, par exemple) doit intervenir. L'abstention volontaire est sanctionnée par la loi. Pour vous aider : **Sida Info Droit - 0 810 636 636**

⁸ Homosexualités et suicide, E. Verdier & J. M. Firdion, H&O - 2003



“ La prévention-pardonnez cette évidence, commence par l’envie de ne pas se contaminer; cela suppose avoir pu constituer ce capital précieux et irremplaçable qu’est le désir d’être vivant et de le rester; cela suppose avoir eu la possibilité, le plus précocement possible, de se reconnaître dans des images, des représentations d’individus libres et heureux de vivre. Cela suppose aussi avoir le temps de faire l’apprentissage de la sexualité. ”

- Serge Hefez⁹

“ J’ai trouvé votre numéro dans un magazine pour filles... Oui, je suis dans un camp d’ados pour les vacances, je vous appelle d’une cabine... ça fait 3 semaines que je suis là et j’en peux plus...Je suis seule, vous comprenez, parce que j’aime les filles comme dans l’article...les autres, non, ils ne savent rien; heureusement, ils me considèrent déjà comme la tarée qui ne parle pas... Mais comme ça c’est plus simple, j’ai pas à mentir, je m’en fous... La première semaine, j’ai essayé d’être avec les autres filles...ça se passait pas trop mal, comme au lycée, mais elles ont voulu sortir avec des mecs alors moi j’ai dû faire comme elles... Et puis ça a été plus loin...il voulait, je pouvais pas dire non, les autres filles l’avaient toutes fait, et elles se seraient posées des questions... ça m’a fait mal, j’ai pas eu de plaisir... Si le rapport était protégé ? Non, j’avais plutôt hâte que ça se termine...”. Y a qu’avec les animateurs que ça va un peu mieux...enfin surtout une animatrice, elle est gentille et je crois que je suis amoureuse d’elle. Elle a 19 ans...moi j’en ai 16, vous pensez que cela pourrait marcher, entre nous ?”.

*Jeune fille, 16 ans,
camp de vacances, région Bretagne.*

⁹préface in Homosexualités et suicide, E.Verdier & J.M.Firdion, H&O - 2003

“Ca m’a fait mal, j’ai pas eu de plaisir (...) j’avais plutôt hâte que ça se termine...”

SP Plus que jamais, le travail sur l’estime de soi reste une des clefs du travail de prévention. L’estime de soi dépend de la qualité et de la continuité des relations qui ont nourri les premiers échanges avec les autres et avec l’extérieur. C’est à partir des différentes identifications et intériorisations que se construit le sentiment d’une identité et s’éprouve la capacité à se reconnaître comme différent de l’autre. Cela permet d’éviter les pièges des pressions extérieures. C’est la raison pour laquelle la notion de consentement, et à l’inverse de l’absence de consentement, sont des conditions préalables à la définition des agressions sexuelles énumérées par le code pénal. S’estimer, c’est accepter et vivre ses différences comme des richesses parce qu’elles fondent la singularité. C’est aussi penser son corps comme le lieu de l’intime. C’est sur ces bases que l’adolescent doit exprimer ses choix. Vous, adultes, pouvez proposer une écoute et un soutien, notamment lorsque les choix de ces jeunes sont incertains ou entraînent des sentiments de souffrance psychologique et d’incompréhension. Pour vos démarches : **Ligne Azur - 0 810 20 30 40 / www.ligneazur.org**.

“...si le rapport était protégé ? Non.”

P Deux enquêtes réalisées en 2005¹⁰ et 2007¹¹ font état d’une baisse de vigilance chez les jeunes face à la prévention du VIH. Une plus faible proportion d’entre eux déclare en effet avoir utilisé un préservatif lors du premier rapport sexuel. De nombreuses IST (Syphilis, chlamydia...) persistent d’autre part à un niveau élevé, ce qui sous-entend des prises de risques sexuelles toujours existantes. Parallèlement, la peur liée au Sida se banalise et se retrouve à son niveau le plus faible depuis 1994. Dans le même temps, le nombre de personnes acceptant d’avoir des relations sexuelles avec une personne séropositive au VIH diminue significativement. 95 % des jeunes interrogés déclarent être favorables au développement de l’éducation à la sexualité en milieu scolaire. **Sida Info Service - 0 800 840 800 / www.sida-info-service.org**, confidentiel, anonyme et gratuit.

“Elle a 19 ans...moi j’en ai 16 (...)”

J Des relations sexuelles (qu’elles soient hétérosexuelles ou homosexuelles) entre un majeur et un mineur, de moins de 18 ans et de plus de 15 ans, ne constituent pas une infraction dès lors que le mineur est consentant, que le majeur n’a pas autorité sur le mineur (professeur, animateur, éducateur, etc...) et qu’il n’y a pas de promesse de rémunération. Dans le cas d’un mineur de moins de 15 ans, les relations sexuelles sont interdites avec un adulte, même si le mineur est consentant. Quant aux relations sexuelles entre mineurs consentants de moins de 18 ans, elles ne sont pas sanctionnées par la loi. **Sida Info Droit - 0 810 636 636**

¹⁰ Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida en France en 2004, ORS Île-de-France - novembre 2005

¹¹ Épidémiologie des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) en France, INVS - novembre 2007

BIBLIOGRAPHIE

Cette liste (non exhaustive) pourra vous permettre d'affiner vos connaissances sur les thématiques abordées dans cette brochure ou de servir de relais auprès des jeunes qui vous entourent.

POUR ADULTES :

- **Comprendre l'homosexualité**, M. Castaneda, Pocket, 2001
- **L'homosexualité à la naissance**, A. Vaisman, La Martinière, collection Hydrogène, 2002
- **Les homosexuels, idées reçues**, G. de Larocque, Le Cavalier Bleu, 2003
- **Les lesbiennes, idées reçues**, S. Arc, Le Cavalier Bleu, 2006
- **La peur de l'autre en soi : du sexisme à l'homophobie**, D. Welzer-Lang, P. Dutey & M. Dorais, VLB, 1995
- **L'homophobie**, D. Borrillo, Que sais-je, 2001
- **Mort ou fif**, M. Dorais, VLB, 2001
- **Conversations sur l'homophobie, l'éducation comme rempart contre l'exclusion**, P. Clauzard, E. L'Harmattan, 2002
- **Il n'est jamais trop tard pour parler d'homosexualité**, E. Menard, de La Martinière, 2002
- **Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes**, sous la direction de D. Éribon, Larousse, 2003
- **Dictionnaire de l'homophobie**, sous la direction de L. G. Tin, PUF, 2003
- **Homosexualités et suicide**, E. Verdier & J. M. Firdion, H&O éditions, 2003
- **Petit manuel de gayrilla à l'usage des jeunes**, E. Verdier & M. Dorais, H&O éditions, 2005
- **Combattre l'homophobie** : guide pédagogique conçu par la communauté française de Belgique, qui propose aux professionnels de l'éducation des informations et des pistes de travail sur la question de l'homophobie et les stratégies pour la combattre. Public visé : élèves du primaire au secondaire. Téléchargeable sur www.enseignement.be

POUR JEUNES :

- **Bandes dessinées**
- **Les voisins du 109 - tome 1** (tous niveaux)
- **Princesse aime Princesse** (3ème - lycée)
- **Fun Home** (1ère - terminale)
- **Romans (3ème - lycée)**
- **La bande de Beck**, Carrie Mac, Actes Sud junior, 2004
- **De collectionner les timbres**, Hakan Lindquist, Gaïa, 2003
- **Un ovni entre en scène**, Jonas Gardell, Gaïa, 2001
- **Drôle de garçon**, Shyam Selvadurai, Gaïa, 1994
- **Documents**
- **Le droit d'aimer**, Julien Picquart, Syros, 2005 (tous niveaux)

FILMOGRAPHIE

De la même manière, il existe de nombreux films qui abordent le thème de l'homosexualité avec ses déclinaisons. Cette liste (non exhaustive) d'outils pédagogiques proposée par Sida Info Service peut être le point de départ pour un débat en classe.

- **5 courts-métrages dans le cadre de la lutte contre l'homophobie**, édités en DVD par l'INPES : www.leregarddesautres.fr
- **Krampack (gay)**, Cesc Gay, 2000 (interdit aux moins de 12 ans),
- **Un amour à taire (déportation pendant la seconde guerre mondiale)**, Christian Faure, 2004
- **Beautiful thing (gay)**, Hettie Mc Donald, 1996,
- **Go Fish (lesbien)**, Rose Troche, 1994,
- **Juste une question d'amour (gay)**, Christian Faure, 1999 - www.antiprod.com.
- **Documentaires, témoignages :**
- **Être et se vivre homo**, 2000. Six jeunes gays et lesbiennes racontent leurs parcours de vie.
Disponible auprès de LGBT Formation - 8, rue Henri Mouret - 84000 AVIGNON / www.lgbt-formation.org

OUTILS

Accepter d'aborder le sujet de l'homosexualité et de l'homophobie avec des jeunes, oser une parole c'est accepter que les choses changent, bougent, améliorent le contexte social et surtout permettent aux jeunes homosexuel·les de mieux vivre leur orientation sexuelle.

Dans le cadre d'une intervention dans votre structure et pour vous aider à aborder le sujet avec le ou les jeunes en question, vous pouvez obtenir les coordonnées d'une association régionale. Il vous suffit d'appeler Ligne Azur ou d'aller sur www.ligneazur.org (rubrique «vous êtes...»).

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Aggravation des peines pour les crimes et délits en raison de l'orientation sexuelle

Article 132-77 du Code Pénal (loi du 18 mars 2003)

“Dans les cas prévus par la loi, les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l’infraction est commise en raison de l’orientation sexuelle de la victime. La circonstance aggravante est constituée lorsque l’infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d’images ou d’objets ou actes de toute nature portant atteinte à l’honneur ou à la considération de la victime ou d’un groupe de personnes dont fait partie la victime en raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée ”.

Discrimination

Article 225-1 et 225-2 du Code Pénal

“Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur apparence physique ”. Ces discriminations sont punies de 3 ans d’emprisonnement et de 45 000 € d’amende lorsqu’elles consistent en :

- un refus de fourniture d’un bien ou d’un service,
- une entrave à l’exercice normal d’une activité,
- un refus d’embauche, une sanction disciplinaire ou un licenciement.

Article L. 122-45 du Code du Travail, modifié par la loi du 16 novembre 2001

“Aucune personne ne peut être écartée d’une procédure de recrutement, ou de l’accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l’objet d’une mesure discriminatoire directe ou indirecte en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle”.

Hébergement des mineurs

Article 227-8 du Code Pénal

Protection de l'enfance en danger

Article L112-3 et 112-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (dernière modification du 5 mars 2007)

Relation sexuelle

Articles 227-25 et 227-27 du Code Pénal

Mesures d'assistance éducative

Article 375 du Code Civil (dernière modification du 5 mars 2007)

Omission de porter secours

Article 223-6 du Code Pénal

Violences

Articles 222-7 à 222-14 du Code Pénal

Injure publique et non publique

Articles 29 et 33 alinéa 1 et 2 loi 29 juillet 1881 & R. 621-2 et R. 624-4 du Code de Procédure Pénale

Provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence

Article 24 loi du 29 juillet 1881 sur la presse

L’ensemble des textes est disponible sur www.legifrance.gouv.fr

NUMÉROS UTILES



LIGNE AZUR

0810 20 30 40*

www.ligneazur.org

* coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe

Pour celles et ceux qui se posent des questions sur leur orientation et/ou leur identité sexuelle, ainsi que leur entourage. N°azur (au prix d'une communication locale). Cette brochure peut être téléchargée sur le site : www.ligneazur.org.

HALDE

: La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité est là pour vous accompagner et vous conseiller pour obtenir réparation.

Tél : 08 1000 5000 (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h à 20h).



LIGNE AZUR _____ www.ligneazur.org

SIDA INFO SERVICE _____ www.sida-info-service.org

ÉDUCATION ET HOMOSEXUALITÉ _____ <http://homoedu.free.fr>

HALDE _____ www.halde.fr